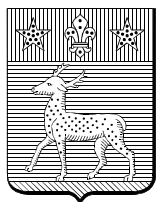


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 09

L'an deux mil dix-sept, le huit décembre à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en  
session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 30/11/2017

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., FAY E.P., LESBROS JM et Mmes BERAUD M., BONNETTY M. et OBRADOS A..

**Absents :** Mme ALBANO N. *qui a donné procuration* à Mme BONNETTY M., Mrs DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: Travaux d'urgence pour palier à la pénurie d'eau à Argenton

-demande d'intervention financière au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau-

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal les problèmes d'eau que connaît le hameau d'Argenton depuis le mois de septembre nécessitant la mise en place de travaux d'urgence, notamment la mise en œuvre d'un raccordement électrique afin de faire fonctionner une pompe. En raison de ces travaux il n'y a pas eu de coupures d'eau pour les usagers mais des bouteilles d'eau ont été distribuées aux résidents du hameau.

Le Conseil Départemental ayant été prévenu de la situation a accordé une dérogation afin que ces travaux d'urgence puissent être réalisés avant l'accord éventuel d'aide financière.

Les travaux sont évalués à 7 500€ HT, il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter des financements auprès du Conseil Départemental 04 et l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal, qui a été tenu informé de ces travaux et de leur avancement, à l'unanimité des membres présents :

- *Sollicite sur la base de 7 500€ HT les subventions les plus élevées possible du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau et autorise le Département à percevoir pour le compte de la commune, Maître d'Ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la lui reverser.*
- *Confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le suivi ainsi que pour signer tout document relatif à ce projet.*

**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus**

